Liébart, fabricant de meubles, rue de l'Hôpital-Militaire, 35.

Le feu a pris dans l'atelier de menuiserie. Les ouvriers étaient sortis à cinq heures ; malgré les recommandations réitérées de leur patron, il fumaient souvent, et il n'est pas impossible que la cause de l'incendie encore indéterminée, puisse être attribuée à une allumette mal éteinte jetée sur le plancher.

Mme Liébart, qui se trouvait dans sa cuisine, s'est évanouie lorsqu'on lui a annoncé l'incendie ; il a fallu la transporter chez des voisins. M Liebart n'a pu enlever que son argent, ses valeurs et seulement quelques objets les plus précieux.

L'incendie s'est communiqué aux maisons voisines, dont il a fallu faire sortir les habitants. Ce n'est que vers minuit que le danger a été entièrement conjuré.

Un caporal des pompiers de la deuxième compagnie, frappé sans doute à la tête par une pièce de bois qui s'est détachée de la corniche, est tombé du grenier au premier étage et a perdu connaissance, les secours qui lui ont été prodigués l'ont ramené à la vie : il n'a que des blessures légères.

Les pertes, pour les meubles, outils et matières premières, sont évaluées à 15 000 francs ; il y a assurance. Quant à l'immeuble, également assuré, les dégâts ne sont pas encore évalués.

Une réunion du Comité militaire colombophile de Lille. — Hier, a eu lieu, au *Café de l'Horloge*, Grand'Place, une réunion du Comité militaire colombophile de Lille, sous la présidence de M. Louis Salembier, brasseur, à la suite de laquelle on a distribué les prix offerts par le Président de la République et le Ministre de la guerre, aux colombophiles qui se sont particulièrement distingués dans l'année 1891.

Le grand vainqueur est M. Paul Vandorpe, photographe, rue du Faubourg de Roubaix.

Un banquet à l'hôtel Delannoy, rue Nationale, a terminé la fête.

Mort subite d'un juge de paix à Lille. — M. Desante, juge de paix du premier arrondissement de Lille, demeurant rue d'Angleterre, 27, est mort subitement, lundi à midi, d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Le mandement de Carême pour le Diocèse de Cambrai. — Dans le dispositif du mandement de Carême que MM. les Vicaires capitulaires viennent d'adresser au clergé et aux fidèles du diocèse de Cambrai, nous lisons :

« 1° La loi du jeûne est suspendue dans le diocèse de Cambrai pendant tout le Carême prochain.

» La loi de l'abstinence est également suspendue pendant la sainte Quarantaine, à l'exception du mercredi des Cendres, du vendredi de chaque semaine et des trois derniers jours de la Semaine-Sainte. Ces jours exceptés, il est permis de faire gras à tous les repas. Mais il reste défendu de faire usage dans le même repas, même le dimanche, de viande et de poisson.

» 3° L'usage des œufs est permis tous les jours, même plusieurs fois, excepté le Mercredi des Cendres et le Vendredi Saint.

» 4° L'usage du beurre et du laitage est permis tous les jours de l'année et à tous les repas. »

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — Voici le programme de la 2e séance de musique de chambre (Ire année), qui aura lieu le dimanche 6 mars 1892, à 4 heures 1/2, à la salle des fêtes place Leverrier, à Tourcoing :

Piano : M. Stupuy; violon : MM. A. Bailly et A. Butruille; Alto : M. Tacquet; violoncelle : M. Piaquet.

1. 4e Quatuor à cordes, 4 allégro, 2 andante, Beethoven; 2. Sérénade, 4 adagio, 2 menuetto, Beethoven; violon : M. A. Butruille, piano : M. Stupuy; 3. 2e trio, 4 Scherzo, 2 finale, Mendelssohn; 4. Polonaise en ut, Chopin; piano : M. Stupuy, violoncelle : M. Piaquet; 5. Quatuor en ut mineur, 4 allegro vivace, 2 Scherzo presto, Mendelssohn. Prix d'entrée : 2 francs. On peut se procurer des cartes chez M. Rasoor-Delattre, libraire grand'place, ainsi qu'à la salle des fêtes, place Leverrier, Tourcoing.

PETITE CORRESPONDANCE

C. B., lecteur assidu. — Cela ne vous est pas possible.

NORD

Une vieille affaire. — On se rappelle peut-être une tentative d'assassinat commise il y a plus d'un an, sur les remparts de Douai, dans des circonstances restées mystérieuses. Un sieur Houet, domestique chez un nommé Choquet, demeurant dans l'usine, était en certain jour envoyé par son patron à Douai, pour y vendre un cheval ; il y était rejoint le soir par Choquet, et deux individus de Douai.

Après avoir soupé ensemble et après avoir passé quelques heures au cabaret, Houet fut conduit la nuit dans la direction de Dorignies, puis sur les remparts entre la porte d'ocre et la sortie des eaux et là, il reçut de son patron Choquet, a-t-il déclaré, un coup de revolver, qui l'atteignit à la tête. Il était tombé dans un fossé et les deux individus de Douai l'avaient, racontait il, enlevé et jeté à l'eau.

Il ne lui a pas salué qu'à sa présence d'esprit; il réussit à se cacher dans les roseaux et à attendre le jour, la blessure ne tarda pas à se guérir. A l'instruction, Houet accusa formellement Choquet d'avoir voulu l'assassiner, et les deux Douaisiens d'être ses complices. Choquet avait passé la frontière, et bien que différentes personnes l'aient vu revenir à diverses reprises dans sa commune, on n'avait jamais pu mettre la main sur lui.

Quant aux deux individus accusés de complicité par la victime, ils furent, après une série de recherches, arrêtés par la police. Ils mièrent énergiquement avoir pris une part quelconque au crime, tout en reconnaissant n'être rendus sur les remparts en compagnie de Houet et de Choquet, mais pour faire passer du tabac en fraude.

Traqués en police correctionnelle, ils déclinèrent la compétence du tribunal et passèrent en cour d'assises, où ils furent acquittés. Choquet, lui, fut condamné par contumace aux travaux forcés à perpétuité. Nous apprenons que Choquet vient de mourir à Athis (Belgique). Voilà donc un crime, dont le mobile n'a d'ailleurs jamais été bien connu, définitivement classé.

Le naufrage de la « Perle ». — La femme Broutin s'est suicidée à Dunkerque en apprenant la mort de son mari et de son fils dans le naufrage de la goélette la *Perle*.

Nécrologie. — M. Reytier, curé de la paroisse de Guesnain, depuis cinquante ans, est décédé hier dans sa 80e année.

Une affaire de mœurs à Crespin. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers une heure du matin, un homme de l'équipe de la gare de Blanc-Misseron, nommé Camille Bayard, âgé de 27 ans, s'est fait ouvrir la porte de la maison d'une dame veuve Joly, âgée de 60 ans, qui demeure seule, en se faisant passer pour le fils de cette dernière; la terrassant, il s'est livré sur elle aux derniers outrages.

Le parquet de Valenciennes est descendu. Bayard a été arrêté.

UN HOTEL QUI NAVIGUE

Un hardi constructeur anglais a conçu le projet d'un grand paquebot transatlantique qui ferait la traversée de New-York à Queenstowe (Irlande) *en cinq jours* et dans des conditions de confort, de sécurité, d'agrément inconnues jusqu'à ce jour.

Imaginez une maison d'habitation en forme de carré très long, d'une vaste superficie, à deux étages, percée sur ses quatre faces d'innombrables ouvertures qui seront non de simples jours mais de véritables fenêtres : environ 150 mètres de long sur une vingtaine de mètres de profondeur. Voilà de quoi loger bien du monde ; ni l'espace en aucun sens, ni l'air ni la lumière ni manqueront pour rien ou personne. Répartissez entre les deux étages les chambres des passagers, les salons de fêtes, de conversation et de lecture, les salles à manger, salles de billard, cabinets de bains, la blanchisserie, le bureau de poste, etc. Il y a place pour 720 voyageurs de première classe. Un hôtel qui navigue.

Chacun des deux étages donne sur un balcon ouvert ou véranda large de 1 mètre 20, formant promenoir sur tout le pourtour de l'édifice lequel, comme les maisons italiennes, est à toit plat faisant terrasse. Enfin la maison est élevée sur des espèces de pilots enfoncés dans la coque, au-dessus de laquelle ils s'élèvent à une hauteur suffisante pour que les habitants ou passagers, hors des atteintes de la mer la plus houleuse, voient passer au-dessus d'eux les lames qui balayeront le pont de leur navire sans que celui-ci ne cesse de se comporter parfaitement bien. Voilà ce qu'on nous promet. Auteur : Harold Avery.

Le pilotis sur lequel repose cette superstruction est composé de cinq colonnes de 3 m. 60 de diamètre placées dans l'axe du bâtiment et en colonnettes creuses de 0 m. 25 de diamètre distribuées sur le pourtour de l'édifice ; le tout en acier. A leur partie supérieure, ces colonnettes sont reliées entre elles par un cadre continu de poutres en treillis. Le tout forme une charpente légère et assez solide pour résister à tous les efforts auxquels elle peut être exposée. L'accès de la coque à la superstructure se fait par le moyen d'ascenseurs logés dans les colonnes.

La coque en acier à 161 mètres de long. 22 de large, une profondeur de 11 m. 60. Deux cloisons longitudinales la divisent en trois compartiments principaux, subdivisés eux-mêmes par des cloisons transversales en 21 chambres étanches dépourvues de portes au-dessous de la ligne de flottaison. Elle a de plus double fond. Cette coque pèse 4,360 tonnes; le poids de la superstruction est de 624 tonnes.

La capacité de la coque 20 mille tonnes ; du double fond 2,300. D'après un tableau qui ne saurait être reproduit ici, lors même que la coque subirait en plein cyclone une pression de vent de 274 kilog. par mètre carré, pression capable de lui donner une bande de 9°, elle aurait encore une stabilité statistique de 7,170 tonnes-mètres environ. C'est tout à fait exceptionnel.

Trois machines à triple expansion, ayant ensemble une force nominale de 19,500 chevaux et commandant des hélices d'un pas de 7 mètres 38 pour un diamètre de 3 mètres 60, imprimeront à ce navire une vitesse de 24 nœuds (quarante-quatre kilomètres) à l'heure.

Ce serait le somptueux steambot, si souvent décrit, de l'Hundson et du Mississipi, modifié de manière à pouvoir affronter la haute mer avec sécurité. Et l'Océan serait enjambé en cinq jours.

BELGIQUE

Mouscron. — *Nécrologie.* — On annonce la mort de M. J. Dufort, greffier du Tribunal de Simple police.

— *Un accident.* — Dimanche soir, un « masque » suivait la rue de Menin en chantant et en gesticulant. Impatienté par les agaceries de quelques gamins qui le suivaient à distance, il se mit à la poursuite de l'un d'eux, mais tomba sur le bord du trottoir d'une façon si malheureuse, qu'il se fit au bas-ventre des blessures très graves.

— *Un bon fils.* — Vendredi, un jeune garçon, Désiré Cousaert, habitant chez ses parents, au Touquet, s'introduisait dans la chambre de sa mère, fracture un coffre, s'empara d'une somme de 165 fr. qui y était renfermée, et s'enfuit à Courtrai avec deux amis; il donna à l'un 70 fr. et à l'autre 50.

Ne voyant pas son fils rentrer Mme Cousart eût un soupçon, et constata le vol dont elle venait d'être victime. Elle porta plainte, et dimanche dans la soirée l'agent de police Baeyens aidé du garde champêtre Demat, cueillait notre trio dans la rue de la Station. Ils furent tous trois conduit à Courtrai pour être laissés à la disposition de M. le procureur du Roi. Cousaert a été relaxé, quant à ses deux complices, ils seront poursuivis pour recel, ils se nomment J. Vandermael et E. Verhaven.

Dottignies. — Dimanche soir, à 6 heures, un nombreux public assistait dans la grande salle du patronage St Joseph, où un très joli concert était donné au profit de l'œuvre.

Après l'exécution d'un morceau brillamment enlevé par la fanfare de Dottignies M. E. E... a dit *Pour les Pauvres*, monologue par V. H.

Le clou de la soirée était *St Tarcisius*, drame en 3 actes.

Par ordre de l'Empereur Dioclétien, 4 chrétiens sont condamnés à périr sous la dent du lion dans l'enceinte de l'amphithéâtre. Le pape Anaclet ne voulant pas que ces vaillants défenseurs de la foi subissent le martyre sans avoir reçu la Ste-Eucharistie ordonne qu'Elle leur soit portée.

Tarcisius se dévoue, et, serrant sur son cœur le précieux dépôt, se dirige vers la prison Mamertine où ils sont détenus.

Un de ses camarades païens, Fulvius, jaloux de la foi de son collègue le gagne, et au moment où ce dernier passe, lui lance une pierre qui, l'atteignant au front, le blesse mortellement.

Tarcisius meurt entre les bras de son père après avoir confié les saintes espèces au diacre Eurycités et en pardonnant généreusement à son ennemi.

Cette partie du programme, très bien rendue par les jeunes gens de la commune et quelques amateurs étrangers, a été fort goutée du public.

Notons encore un air varié pour saxophone soprano par M. Th. S., la superbe romance *le Pélerin* de Saint-Just, chantée par M. L. B., une fantaisie pour violon, violoncelle et piano très bien exécutée par MM. P. D., A. D., L. D., et les chansonnettes comiques très bien dites par le désopilant M. J. W., qui a eu le don de dérider les fronts les plus moroses.

Le *Docteur Oscar*, comédie-vaudeville en un acte a terminé cette agréable soirée dont les spectateurs garderont le meilleur souvenir.

Tribunal correctionnel de Courtrai. — *Audience du 29 février.* — Présidence de M. Dutange, vice-président. A 9 heures 45 l'audience est ouverte. M. Gombault occupe le siège du ministère public.

— *Une escroquerie.* — Dans le courant d'avril 1891 M. Van Acker, négociant en vins à Menin avait pour environ 5,000 fr. de traites à payer. N'ayant pas tous les fonds nécessaires pour faire face à ces échéances, M. Van Acker, pria à l'un de ses créanciers (auquel il devait 4,000 fr.) de lui faire une avance de 1,000 fr., l'assurant que toutes les traites seraient payées.

Le négociant fit l'avance, mais M. Vanacker ne paya que 3,000 fr. de traites à son créancier confiant et avec les mille francs d'avance, paya d'autres dettes.

Ceci, comme on le pense bien, ne fit pas l'affaire du négociant. Ce dernier fatigué d'attendre la restitution ou l'avance faite, porta plainte. M. Vanacker ayant promis de payer la somme de 1 000 fr. dans la quinzaine, le tribunal remet l'appel de la cause à 15 jours.

— *Une rixe à Roulers.* — Le 30 janvier passé, un individu de Roulers J. Hoet, se permait de querelle avec un jeune homme Florimond Wasteene, tourneur en bois et le frappa avec violence. A l'audience, le plaignant et son témoin affirment tous deux, sous la foi du serment, n'avoir point accusé Hoet de cette agression.

Le commissaire de police n'est pas à l'audience ; en conséquence, M. le président remet la cause à 15 jours pour faire une enquête. « Prenez garde, dit il aux témoins qui s'éloignent, si vous mentez, vous vous en souviendrez longtemps ». Disons en passant que Hoet, l'inculpé, n'a que 21 ans et qu'il a 26 condamnations à sa charge.

— *Tentative de vol à Mont-à Leux.* — Le 28 janvier, un vagabond P. Levallée entrait à l'estaminet Desmeitre pour y passer la nuit, M. Desmeitre ne logeant pas, se mit en quête d'un lit. A peine fut-il seul, que Levallée mit la main sur le tiroir du comptoir et prit la fuite, après avoir été surpris en flagrant délit par la servante et chercha à l'estaminet Baert un refuge plus sûr et se fit inscrire sur le registre sous le nom de sa mère.

Prévenue de ce fait la gendarmerie arrêta notre malfaiteur qui aujourd'hui a à répondre, de faux, port de faux nom, tentative de vol et vagabondage. Le tribunal remet à demain le jugement de cette affaire.

Tournai. — Dans le dispositif arrêté par l'évêque de Tournai, pour le temps de Carême, nous lisons :

Vu les circonstances du temps, et en vertu des pouvoirs spéciaux que N. S. Père le Pape Nous a accordés, Nous permettons, jusqu'au Carême de l'année prochaine, à tous nos diocésains, de faire usage de viande tous les samedis qui ne sont pas des jours de jeûne d'obligation, ainsi que les jours de la procession de St-Marc et des Rogations. »

Liège. — Les meetings en plein air qui devaient avoir lieu, dimanche, ont été interdits par une ordonnance du bourgmestre. Sur les places désignées pour ces réunions, il n'y avait personne. En revanche, foule au meeting de protestation qui avait lieu à 11 heures du matin à la populaire. Il y a eu quelques discours violents, mais au dehors il n'y a pas eu de troubles.

La situation dans le borinage. — L'espoir renaissait pour les 1 500 ouvriers des puits numéros 4 et 6 de la société du Hornu et Wasnes. (On sait que ces malheureux sont privés de travail depuis 15 jours, le feu s'étant déclaré dans les galeries souterraines). La direction avait, en effet, fait annoncer que l'on pourrait reprendre partiellement le travail d'extraction mercredi prochain, après les fêtes du Carnaval On croyait alors être maître de l'élément destructeur; on avait ouvert les portes du serrement vendredi et l'on n'avait plus constaté aucune trace d'incendie. Malheureusement c'était une apparence trompeuse. Le feu, qui dormait, a repris avec une certaine intensité samedi soir. Lorsqu'on s'en est aperçu, une vive émotion s'est emparée du personnel.

En présence de ce grave mécompte, tout espoir de faire travailler une partie du personnel cette semaine a dû être abandonné. Peut-être pourra-t-on reprendre l'extraction lundi 8 mars, mais cela n'est pas encore certain.

— La fosse Saint-Félix, de la Société du Sud de Quaregnon, à Pâturages, a été fermée. Ce puits est en très mauvais état; on doit y effectuer des réparations importantes ordonnées par l'administration des mines. Le chômage aura une durée de plusieurs mois. De ce fait, 400 ouvriers restent sans travail.

Vol audacieux à Termonde. — *L'hôtel du ministre M. De Bruyn dévalisé.* — Des voleurs se sont introduits dans les habitations de MM. Clément et Victor Herssens, fabricants, Guillaume Herssens Herbert, banquier et négociant, et de M. le ministre De Bruyn. Ces propriétés sont situées rue de l'Eglise. Les malfaiteurs sont entrés par le jardin dans la cuisine de MM. Herssens, en brisant les carreaux, ils y ont enlevé quelques menus objets en argent.

Ils sont allés ensuite chez M. Guillaume Herssens, ont pénétré dans le bureau ils ont tout bouleversé et emporté une somme de 475 francs en cuivre, quatre couverts marqués G. B. H., et un grand nombre d'argenterie. Mais une partie des objets a dû être abandonnée dans le corridor, étant sans doute trop chargés.

Dans l'hôtel de M. Clément, rellement inoccupé, les grédins eure ont dévasté complètement le rez tout ce qui n'avait pas de valeur et des couverts en argent.

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 29 février.* — Jeanne Puraye, rue du Grand-Chemin, fort Lasers. — Léonie Vandeplancke, rue d'Arcole, 36. — Lucien Desbonnets, rue du Moulin. — Valerie Schot, rue des Sept Ponts — Léon Dewulf, rue Monge. — Valenline et Berthe Renard, jumelles, rue Archimède, 75. — Henri Delreux rue Archimède, cour Destailleurs, 1. — Aldée Cornil, rue Racine, 26. — François Stalpaert, rue Charlemagne, 67. — Florimond Marais, rue de l'Alma, cour Fraignac, 1. — Aimé Dujardin, rue Baureweart, cour Tonneau, 5. — Marie Boulanger, rue Charles Quint, 42.

Mariages du 29 février. — Floris Tonneau, 29 ans, magasinier, Place du Trichon, 23, et Henriette Lemaire, 31 ans, fileuse, rue de l'Alma, cour Masson, 5. — Joseph Malfait, 23 ans, marchand de paille, à Tourcoing, et Marie Vanderbeken, 25 ans, marchande de confiserie, rue Solférino, 13. — Henri Delmarle, 38 ans, rattacheur, rue des Anges, 103, et Julie Dely, 36 ans, rattacheur, rue des Anges, 103. — Bernard Monsam, 43 ans, chiffonnier, rue Grétry, 44, et Julienne Dekeersmaeker, 55 ans, journalière, rue Saint-Joseph. — Henri Daverton, 25 ans, rattacheur, rue Archimède, cour Voreux, 4, et Emma Lemaire, 23 ans, couteuse, rue de l'Industrie, cour Masurel, 33. — Joseph Florin, 24 ans, [illegible] Grande-Rue, cour Bass, 6, et Jeanne Uyttendaele, [illegible] ieuse, rue de Crouy, 18. — Augustin Demesse, 20 ans, [illegible] rue Christophe-Colomb, 31, et Maria Vanstenenhouse, [illegible] piquirère, rue Bayart, 37. — Gustave Deracinois, 25 ans, [illegible] eur, rue de Bavay, chez César Petit, et Romanie Bauwens, 2 ans, soigneuse, angle rues de Tilleul et Bavay. — Emile Baide, 22 ans, charcutier, rue Molière, et Hermance Pollet, 23 ans, servante, rue de la Chaussée, 53 — Paul Valès, 24 ans, paqueteur, rue de l'Epeule, sur Destroussens, 33, et Victorine Du Bussetter, 22 ans, soigneuse, rue de Lille, 153. — Henri Carette 33 ans, tisserand, à Dottignies, et Zélia Loiseau, 30 ans, piquirère, rue de Ma Campagne 52. — Modeste Tonnel, 27 ans, monteur, rue du Chemin de Fer, 51, et Amélie Henne, 25 ans, ménagère, rue des Fondeurs, 22. — Cyrille Desquiens, 33 ans, domestique, à Tourcoing, et Julie Carnoy 32 ans, cuisinière, rue du Pays, 14. — Joseph Verhamme, 24 ans, lisseur, rue de Mouveaux, 23, et Julie Bayart, 22 ans, couteuse, rue de Valenciennes. — Ernest Vandenbussche, 24 ans, rattacheur, rue du Tilleul, et Elodie Lievens, 22 ans, soigneuse, rue des Longues-Haies. — François Gérardi, 31 ans, tisserand, rue de Lauze, maison Delaalle, et Scolastique Delforge, 24 ans, bobineuse, rue de Leuze, maisons Lecroart. — Julien Baelde, vingt-six ans, charcutier, rue des Longues-Haies, et Marie Lefebvre, 22 ans, couturière, rue de la Bassée-Haute. — Jules Coornaert, 23 ans, tisserand, rue des Fleurs, 73, et Marie Seynaeve, 20 ans, lessiveuse, rue des Fleurs, 77. — Auguste Braem, vingt-deux ans, dresseur, rue Descartes, 17, et Julie Wytinck, 22 ans, encollineuse rue Malin, 36. — Auguste Fruy, 27 ans, fariniè, à Croix, et Palmyre Vanlaeys, 19 ans, journalière rue Decrème, 25 — Joseph Drouart, 23 ans, tisserand, rue d'Italie, et Philomène Buyle, 22 ans, soigneuse rue Jacquart, 112. — Emile Vanheske, 25 ans tourneur, rue de Cambrai, et Hélène Cleroux, 22 ans, piquirère, rue de la Longue-Chemise, 24. — Jules Lemaitre, 22 ans, employé de comme ce, à Pottes, et Marie Vandenbroucke, 20 ans, ménagère, rue du Fort, à Toulouse, cour Thorn, 24. — Léon Dessein, 25 ans, employé de commerce, rue de la Perche, 18, et Marie Briet, 19 ans, visitueuse, rue de Flandre, 39. — Auguste Claryssé, 32 ans, fabricant, rue de Mouveaux, cour Petit, 1, et Anaïs Gevaert 27 ans, couturière, rue de Mouveaux, 74. — Augustin Vermaeyen, 28 ans, tisserand, rue des Longues Haies 229, et Angélique Declercq, 34 ans, tisserande, rue des Longues-Haies, cour Chapart, 1.

Déclarations de décès du 29 février. — Fidèle Grimonprez, 76 ans, Hôtel-Dieu. — Françoise Delbecke, 77 ans, Hôtel-Dieu. — Jules Mazurelle, 43 ans, Hôtel-Dieu. — Virginie Accou, 70 ans, rue Saint Honoré, 17. — Jean-Baptiste Schmutz, 6 mois, route de Leers, maisons Thibaut, 6. — Juliette Devleeschauwer, 10 mois, rue Saint-Joseph 71. — Jeanne Desmadryl, 17 mois, rue de la Balance, 146. — Herchuelz présenté sans vie, rue du Pile, 16. — Marie Demulder, 17 mois, rue de la Perche, 52. — Eloïse Boucher, 6 ans, boulevard de Metz, maisons Mesrieu. — Alphonse Peeters, 4 mois, rue des Fleurs, cour Desrousseaux 86.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 28 février* — Edmond Deltour, rue de la Pierre Bleue. — Charles Vandamme, rue Fin de la Guerre. — Henri Lernoux, rue des Phalempins. — Jean Burggraeve, rue du Blanc-Seau. — Marguerite Kint, rue des Parveneus. — Isidore Deron, chemin de la Potente. — Madeleine Lagache, rue du Sentier. — Marthe Koenig, rue Vienne. — Victorine Porisse, rue d'Alsace. — *Du 29.* — Germaine Bonte, rue de Paris. — Alice Maret, rue des Piats. — Georges Déryck, rue Vandevenne. — Jean Dessauvages, rue de la Marlière.

Mariages du 27 février. — Georges Parmentier, 23 ans, tapissier, et Marie Duterte, 20 ans, soigneuse — Augustin Hiéleu, 25 ans, domestique, et Silvie Corsolin, 22 ans, retordeuse. Arthur Capelle, 23 ans, rattacheur, et Marguerite Bekaert, 23 ans, tailleuse. — Alexandre Tiberghien, 25 ans conducteur, et Clémence Benoit, 22 ans, lessiveuse. — Henri Vandeputte, 25 ans, tisserand, et Aline Hecq, 20 ans, repasseuse. — Ferdinand Debuchy, 27 ans, rattacheur, et Sidonie Decocquerman, 26 ans, soigneuse. — Gustave Didry, 28 ans, sans profession, et Thérèse Dessaux, 19 ans, sans profession. — Léonard Leglay, 25 ans, domestique, et Rosalie Mullié, 26 ans, soigneuse. — Carlos Tarel, 24 ans, employé de commerce, et Jermaine Dumoulin, 21 ans, modiste. — Charles Knockaert 24 ans, instituteur, et Antoinette Leroux, 20 ans, doubleuse. — Camille Dehaen, 34 ans, garçon boulanger, et Marie Mathon, 33 ans, sans profession. Ferdinand Coussart, 31 ans, employé, et Céline Lecomble, 21 ans sans profession.

Mariages du 29 février. — Louis Dhal, 35 ans, rattacheur, et Alphonsine Gaillez, 27 ans, retordeuse. — Désiré Farvacque, 30 ans, domestique, et Maria Brice, 30 ans, sans profession. — Alphonse Cornart, 35 ans, chauffeur, et Silvie Voogt, 29 ans, dévideuse.

Déclarations de décès du 29 février. — Hector Filez, 2 mois, rue de la Latte. — Alphonse Debouvries, 19 ans, rattacheur, rue du Jambon. — Henri Leman, 35 ans, débourreur, rue du Petit Village. — François Seynave, 70 ans, sans profession, Petites-Sœurs, rue de Lille. — Pierre Schutulte, 76 ans, sans profession, rue du Blanc-Seau. — Albert Delporte, 1 an, rue de la Blanche-Porte — Alfred Dessaux, 36 ans, tisserand, Hôpital-Civil.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 19 au 26 février.* — Gustave Vervloedt. — Zoë Vercruyssen, rue de la Frontière. — Henri Delbaert, rue d'Arcole. — Jeanne Dal, au Colbras. — Valentine Lefebvre, au Colbras. — Léontine Lepere, Bois du Duc. — Agnès Bekaert, rue Saint-Hilaire. — Eléonore Verbrughe, rue de la Pannerie. — Benjamin Tassaert, au Moulin Dupont. — Gustave Deruyck, au Mont. — Clémence Vandendrieche, rue du Forage. — Alphonse Lepaslagh, rue du Forage. — Albert Roussel, rue Varna. — *Publications de mariages.* — Cyrille Seurinck, 24 ans, tisserand, à Halluin, et Marie Duvillers, 21 ans, tisserande, à Halluin. — Bodeuwerder, 23 ans, tisserand, à Halluin, et Emma Vermann, 20 ans, bobineuse, à Halluin. — Charles Coone, 30 ans, employé, à Halluin, et Marie Vandamme 27 ans, sans profession, à Halluin. — Henri Lefebvre, 36 ans, cultivateur, à Halluin, et Louise Legrand, 24 ans, sans profession, à Bousbecque. — Félix Vanlerberghe, 29 ans, tisserand, à Halluin, et Sylvie Banckaert, 35 ans, ménagère, à Roulers. — *Déclarations de décès du 19 au 26 février.* — Liévin Maes, 71 ans, au Colbras. — Arthur Scamps, 5 mois, cour de la Gendarmerie. — Julie Verbaughe, 73 ans, au Nouveau-Monde. — Victor Delbaet, 9 mois, rue Saint-Jean. — Irénée Ghoysen, 2 ans, rue Basse. — Gustave Baert, 7 ans, rue d'Arcole. — Jean Mispelaer, 71 ans, rue de la Procession. — Camille Leden, 2 ans, au Mont. — René Lebloucq, 3 mois, route de Roncq. — Justine Eghermans, 11 mois, au Mont. — François Martyn, 2 mois, cour Dumont. — Marie Tesse, 2 mois, au Nouveau-Monde. — Clara Visene, 17 mois, au Christ-Dial. — Angélique Pouille, 83 ans, rue des Ecoles. — Lucien Buyl, 3 ans, rue de la Procession. — Alphonse Asperlag, 2 jours, rue du Forage. — Madeleine Westyn, rue Neuve, 15 jours.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 20 au 26 février.* — Hector Zwiters, rue de Lille. — Fernand Loof, rue de Bapaume. — Octavie Devuyst, rue de Bapaume. — Fernand Evrard, cantour du Crêchet. — Lucienne Narguet, rue Holden Crothers. — Louis Podevyn, rue Vauban. — Flore Lutin, rue des Jardins — Edmond Verdeure, rue de Wasquehal. — Lucienne Silvin, rue Lavoisier. — Abel Decrinois, rue Saint-Jacques. — Emélie Delneste, rue Amiral Courbet. — *Mariages.* — Benoit Parent, 30 ans, maçon, et Hélène Leclercq, 19 ans, journalière. — Louis Leplat, 21 ans, domestique, et Julie Deboevre, 24 ans, journalière. — Eugène Destrecqq, 20 ans, chaudronnier, et Marie Leduc, 23 ans, lavonnière. — *Déclarations de décès du 20 au 26 février.* — Philippe Goossens, 1 an, rue de la Limite. — Eugène Denrock, 1 an, rue Hoche.

MOUVEAUX. — *Déclarations de naissances du 10 au 25 février.* — Marie Suys, la Croix-Bouille te. — Marie Diot, les Bonnets. — Marguerite Pollet, la Placette. — Aimée Roussel, la Placette. — *Mariages.* — Xavier Bataille, 70 ans, rentier, et Dominiquete Adous, 44 ans, marchand. — Léon Lenoir, 38 ans, charpentier, et Appoline Buchy, 37 ans, blanchisseuse. — *Déclaration de décès du 19 au 25 février.* — Edouard Poracks, 64 ans, les Bonnets.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 19 au 26 février.* — Angélina Pollet, le Gingebert. — Jules Dhalluin, la Vignette. — Marthe Six, la Basse. — Paul Verstraete, rue des chaudronniers. — Cécile Bauters, le Flegard. — Marie Bernard, ruelle du Clerc. — *Mariages.* — Remi Lefebvre, 29 ans, coordonnier, et Marie Delabouture, 23 ans, tailleuse. à Linselles. — Désiré Dicour, 29 ans manœuvre de magon, et Maria Craye, 39 ans, ouvrière de filature. — *Déclarations de décès du 19 au 26 février.* — Sophie Pollet, 70 ans, Hospice, — Aimée Cattaert, 77 ans, le Gavre.

RONCQ. — *Déclarations de naissances du 20 au 26 février.* — Germaine Deplat, au Pied-de-Bœuf. — *Charles Dacla, rue de la Latte.* — Joseph Lombaert, au Blanc-Four. — Jules Catry, au Dronkaert. — Jeanne Couvreur, au Pied-de-Bœuf. — Gustave Dekeyser, au Faubourg. — Jules Leman, rue des Chats-Huants. — Albert Vansteenkiste, au Blanc-Four. — *Déclarations de décès du 20 au 26 février.* — Désirée Vanwynegaerde, 14 mois, à la Vallée. — Julien Kerkof, 6 mois, rue de la Latte. — Henriette Delannoy, 72 ans, au Blanc-Four. — Charles Vermerch, 8 mois, à la Vallée. — Jules Derrudle, 51 ans, aux Chats-Huants. — Sophie Vandenbulcke, 28 ans, au Faubourg. — Célina Coopman, 4 ans, au Dronkaert. — Jules Lava, 78 ans, rue de Boubsbeque. — Louis Carton, 72 ans, à la Vallée. — Maurice Dhaenens, 12 jours, rue de Boubsbeque.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Paul SCRIVE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Paul-Marie SCRIVE, décédé à Menton, le 26 février 1892, dans sa 14e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 29 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 2 mars, à 10 heures 1/2 très-précises, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. L'assemblée à l'église St-Jean-Baptiste. — La levée du corps se fera à l'entrée même de l'Eglise où le corps aura été déposé la veille.

Les amis et connaissances de la famille HOUZET-BRIFFAUT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Marie-Clémence BRIFFAUT, décédée à Croix, le 29 février 1892, dans sa quarante-quatrième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 2 mars, à 9 heures 1/2, en l'église de Croix. L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 113, près du Saint-Eloi

L'Association des anciens élèves de l'Institution Notre-Dame des Victoires fera célébrer une Messe de Requiem dans la chapelle de l'établissement, le jeudi 3 mars 1892, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste JACOB, membre de l'association, décédé à Roubaix, le 1er février 1892, dans sa 27e année administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le Carême d'autrefois

USAGES DISPARUS

Le carême était au temps jadis bien plus rigoureux que de nos jours. Si, à la campagne, les lourds travaux des champs ne permettaient pas à tout le monde de jeûner, l'abstinence était rigoureusement observée, et pourtant les jours maigres étaient en bien plus grand nombre que maintenant.

Sans remonter au-delà de la Révolution, alors que beaucoup de fêtes « remises » avaient leurs vigiles, ce n'est que sous l'épiscopat du cardinal Giraud, vers 1823, qu'ont été supprimés le jeûne et l'abstinence du 25 à rit, fête de Saint-Marc, et des trois jours des Rogations. C'est à cette même époque également qu'il a été permis de manger gras le dimanche des Rameaux et les lundis et mardis de la Semaine Sainte. Ce n'est que dix ans plus tard que la réforme a été appliquée, par Mgr Parisis, au diocèse d'Arras.

Alors aussi, à l'exception du 5 ou 6 samedis entre la Noël et la Chandeleure, on faisait maigre les samedis comme les vendredis. Il n'y a pas encore 40 ans que l'abstinence du samedi a été supprimée. Mais la tolérance n'existe que pour les laïcs; les ecclésiastiques et les ordres religieux sont toujours soumis à l'ancienne règle.

Avant la Révolution, dans certains diocèses, l'usage de la viande était interdit tous les jours du carême, sans exception, même les dimanches. J'ai entendu bien des fois de vieilles ménagères de l'ancien diocèse de Boulogne, raconter que le mardi de Carnaval on recurait sa marmite avec soin, parce qu'on ne devait plus faire de soupe grasse avant le grand jour de Pâques. C'est un évêque de Boulogne qui avait fait connaître à ces diocésains une manière économique d'accommoder les harengs salés: et aujourd'hui encore, dans le Ponthieu, on emploie toujours « le mets du bon évêque ».

Il est assez commun d'entendre dire la veille de Pâques, après la bénédiction des fonds,

On a chanté aleluia
On peut manger tout ce qu'on a.

C'est une erreur ; le carême ne se termine que le samedi saint à minuit ; et ce n'est qu'à partir de cette heure qu'on pourrait faire ce qui était fort en usage du temps de Louis XIV, « Médianoche ».

LE BOURDES

C'est un mot qui ne figure pas dans tous les lexiques mais qu'on trouvera certainement dans tous les dictionnaires de patois, Rouchi, Artésien, Picard, etc. C'était une coutume qui remontait à la plus haute antiquité, aux Gaulois, sans doute, et il en est question dans les plus vieilles chartes. On l'observait encore au commencement de ce siècle, et ce n'est qu'après 1830